Code de Transparence
pour les fonds ISR ouverts au public

AXA Trésor Court-Terme

Mai 2013

Ce document a été complété par AXA Investment Managers Paris conformément au code de transparence pour les fonds ISR ouverts au public. L'association Française de Gestion ainsi que le Forum pour l'Investissement Responsable ne peuvent être tenus responsables des informations y figurant.

« Déclaration d'engagement
L'investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds AXA Trésor Court-Terme. Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 1997 et nous nous félicitons de la mise en place du code.
C'est notre cinquième adhésion qui couvre la période 2012 à 2013. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible dans le rapport annuel de chacun de nos fonds ISR ouverts au public et sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence
La société de gestion AXA Investment Managers s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.
Le fonds AXA Trésor Court-Terme respecte l'ensemble des recommandations du Code.
24/05/2013 »

Code de Transparence
pour les fonds ISR ouverts au public

AXA Trésor Court-Terme

Mai 2013

1. Données Générales

La société de gestion

1a- Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion du fonds présenté est AXA Investment Managers Paris située à Cœur-Défense-Tour B- La Défense4- 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 PARIS LA DEFENSE Cedex.

Site Internet : www.axa-im.fr

1b- Présentez la démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Pour plus d'informations relatives à la politique ISR : http://www.axa-im.com/fr/responsible-investment

AXA Investment Managers (AXA IM) a pour ambition de devenir une référence en matière d'Investissement Responsable. Le monde est actuellement confronté à de réels défis, du changement climatique aux inégalités sociales. AXA IM est convaincu que dans ce contexte, développer une expertise solide en matière d'Investissement Responsable n'est plus un choix mais une nécessité. Ainsi, une stratégie en matière d'Investissement Responsable a été définie : le RI Inside. Elle vise à intégrer progressivement les facteurs ESG (E, Environnement- S, Social -et G, Gouvernance) à chacune des expertises de gestion ainsi que de développer des produits d'Investissement Responsable (RI) purs et innovants.

Dans un environnement devenu plus incertain, qui enchaine crise après crise, la croissance durable devient un enjeu majeur des années à venir. Nous pensons que la combinaison de facteurs extra-financiers fondamentaux associée aux critères financiers traditionnels permet de construire des portefeuilles plus stables et plus performants dans la durée. Une approche extra- financière est en effet devenue nécessaire et ce, à plus d'un titre :

1/ Elle est déterminante pour éliminer les sociétés exposant les portefeuilles à des risques élevés sur le plan ESG qui retentiraient à terme sur la performance financière et sur la réputation de nos clients

2/ Elle permet de concentrer le portefeuille autour de sociétés qui ont mis en œuvre des bonnes pratiques sur le plan de la gestion de leurs impacts environnementaux, de la gouvernance et des pratiques sociales et qui par leurs pratiques responsables nous semblent mieux armées pour répondre aux grands défis de l'avenir.

Depuis 1997 AXA IM joue un rôle clé dans l'ISR et prend part à de nombreuses initiatives internationales.

Notamment :

- Principles for Responsible Investment (PRI) - depuis 2007
- Eurosif (European Sustainable Investment Forum)
- UK Social Investment Forum (UKSIF)
- ICGN (International Corporate Governance Network)
- Association Française de Gestion (AFG)
- Association of British Insurers (ABI)
- Carbon Disclosure Project (CDP)
- Forest Footprint Disclosure (FFD)
- Forum Pour L'investissement Responsable (FIR)
- Asian Corporate Governance Association

- Council of Institutional Investors

La politique de vote et d'engagement d'AXA IM est disponible sur le site : http://www.axa-im.com/fr/responsible-investment/voting

1c- Présentez la liste des fonds ISR et les moyens spécifiques de l'activité ISR
La gamme des fonds ISR de AXA IM se trouve dans le tableau ci-dessous :

Tableau encours des fonds et mandats ISR AXA IM au 31/03/2013

	Encours en millions d'€	Approche ISR
Fonds ouverts	**1702**	
AXA Trésor Court Terme	526	Best in Class
Label Euro Obligations	414	Best in Class
AXA Euro Valeurs Responsables	222	Best in Class
AXA WF Framlington Euro zone RI	154	Best in Class
Label Europe Actions	96	Best in Class
AXA WF Framlington Human Capital	145	Thématique
AXA Ethical Distribution Fund	123	Ethique
Mandats dédiés	**1035**	Best in Class / Ethique
Epargne salariale et Epargne retraite	**1564**	Best in Class / Thématique
Total	**4302**	

Le RI Search© est la plateforme d'analyse ISR développé par AXA IM et exclusivement destiné à un usage interne. Cet outil centralise l'ensemble de la recherche ISR interne et externe et offre aux gérants de toutes les plateformes de gestion une large palette d'outils de scoring et de filtrage ESG de leur portefeuille.

http://www.axa-im.com/fr/responsible-investment/ri-search

L'équipe Investissement Responsable (RI) AXA IM est composé de 11 personnes dont 9 analystes RI. Cette équipe transversale et globale, dédiée à l'Investissement Responsable offre un support en matière d'analyse extra-financière ainsi que d'exercice des droits de vote et d'engagement à l'ensemble des expertises de gestion d'AXA IM.

Nous utilisons les recherches fournies par les agences de notation Vigeo, Sustainalytics, GMI, Oekom, EIRIS et Trucost. Par ailleurs, nous utilisons Ethix pour leur recherche sur les armes controversées, notamment les mines anti-personnel, les bombes à sous-munitions et les armes à uranium appauvrie pour établir une liste d'exclusion. Notre premier travail consiste à étudier en détail les analyses des agences de notation et des courtiers, afin de repérer les forces et faiblesses des entreprises étudiées.

Nous complétons cette première approche par d'autres sources afin d'analyser le cas échéant les controverses qui peuvent toucher certaines sociétés :

- Les sites des Organisation Non Gouvernementales
- La recherche des brokers spécialisés

- Les rapports du *Carbon Disclosure Project* sur la transparence des émissions de carbone (aspect E)
- Les classements des meilleurs employeurs (aspect S)
- Les conseils des consultants sur les résolutions de votes proposées à la dernière assemblée générale (aspect G).

Les gestionnaires des fonds ISR sont répartis dans les différentes plateformes de gestion (3 gérants RI Actions, 3 gérants RI Obligations, 2 gérants fonds de fonds).

1d- Décrivez le contenu, la fréquence et les moyens utilisés par la société de gestion pour informer les investisseurs sur les critères ESG pris en compte

Les informations sont disponibles dans les formats ci-dessous:

- Mensuellement: commentaires du gérant de portefeuille, reporting mensuel financier,
- Trimestriellement : reporting extra-financier et inventaire du portefeuille avec scores ESG ligne à ligne,
- Annuellement : rapport annuel,
- Rapport juridique semestriel,
- Documentation : les fiches commerciales (les points clés du fonds, les principes du fonds), prospectus (version complète et simplifiée), l'inventaire comptable, le code de transparence, le rapport de vote.

Par ailleurs, nous organisons une à deux fois par an une formation (environ 1h30) sur l'activité et les initiatives ESG destinée à l'ensemble des salariés d'AXA IM. Lors de ces formations, nous présentons l'équipe ESG, notre méthodologie, notre politique de vote, etc.

L'ensemble des expertises de gestion d'AXA IM (actions, taux, etc.) sont formés aux fonctionnalités de RI Search© et aux nouveaux développements applicatifs de cet outil.

En outre, AXA IM a mis en place des initiatives autour de sa politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise :

- Un soutien actif des communautés locales à travers AXA Atout Cœur, un programme permettant à nos collaborateurs de s'engager dans des initiatives associatives en bénéficiant de l'appui logistique et financier d'AXA IM

- Une réflexion sur la thématique « diversité et inclusion » début 2012 auprès de tous ses salariés

- Une réduction de son empreinte carbone notamment au travers du remplacement du parc d'imprimantes à Paris, Londres et Francfort (cf. reporting environnemental). Cela nous a permis de réduire notre consommation de papier de manière significative avec une réduction de -18% entre 2010 et 2011.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site http://www.axa-im.com/fr/corporate-responsibility

Le fonds ou les fonds (gamme) ISR

1e- Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques

Code de Transparence
pour les fonds ISR ouverts au public

AXA Trésor Court-Terme

Mai 2013

Ce code concerne le fonds AXA Trésor Court-Terme.

AXA Trésor Court-Terme est un fonds obligataire Investissement Responsable.

Ce fonds a pour objectif la recherche d'une performance à long terme par une sélection de valeurs alliant rentabilité financière et mise en œuvre d'une politique de développement durable. La philosophie d'investissement repose sur une approche active et fondamentale combinant une sélection d'émetteurs – entreprises ou Etats - selon des critères financiers et économiques à une analyse approfondie des comportements socialement responsables de ces mêmes émetteurs.

Forme juridique : FCP de droit français ; Date d'agrément : 18/06/2002 ; Devise de valorisation : Euro ; Affectation des résultats : Capitalisation et/ou Distribution ; Valorisation : Quotidienne ; Souscription / Rachat : Les ordres de souscription et de rachats sont reçus chaque jour jusqu'à 12 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Ordre effectué à cours inconnu ; Frais de gestion maximum : 0,2% TTC (part « S ») ; 0.8% TTC (part « I ») ; Droits d'entrée maximum : 10.00% (part « S ») ; 3% (part « I ») ; Droits de sortie maximum : 10.00% (part « S ») ; 3% (part « I ») ; Code ISIN EUR : Parts de la catégorie "S" : FR0007073721 ; (Parts de la catégorie "I" : FR0010915173) ; Profil de risque : C : risque de perte en capital limité au capital investi ; Horizon d'investissement recommandé : 3 ans ; Classification AMF: OPCVM Obligations et autres titres de créance libellés en Euro ; Société de gestion : AXA Investment Managers Paris ; Dépositaire : BNP Paribas Securities Services Paris.
Pour plus d'information, merci de contacter le service client: clientservice@axa-im.com.

Le fonds est un fonds actions dont l'indice de référence est le MSCI Europe.

1f- Quel(s) est (sont) le(s) objectifs(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds

AXA IM est convaincu qu'afin de mieux créer de la valeur sur le long terme, il faut tenir compte des facteurs extra-financiers de risque et d'opportunité, en addition aux méthodes d'analyses financières traditionnelles. L'approche ISR consiste à intégrer des considérations extra financières dans le processus d'investissement.

AXA Trésor Court-Terme est géré selon une approche active et fondamentale axée sur les émetteurs performants qui respectent les règles essentielles du développement durable.
Dans ce cadre, le fonds investit dans les émetteurs entreprises :

- qui ont conscience de leurs responsabilités sociale et environnementale à travers leurs comportements avec leurs collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires, concurrents, la société civile et avec leur environnement ;
- qui ont une politique, des systèmes de management et des résultats en matière sociale et environnementale satisfaisants ;
- qui ont une gouvernance en lien avec notre politique de vote et d'engagement

Le fonds investit dans des émetteurs gouvernementaux en intégrant à part entière :

- leur impact environnemental et notamment de leur impact sur le changement climatique mesuré par les émissions de CO2 ;
- le développement humain (éducation, santé, niveau de vie) ;
- les bonnes pratiques de gouvernance (démocratie, état de droit, corruption …) et le comportement des pays vis-à-vis des principales conventions internationales (droits de l'homme, droits du travail, biodiversité, armes controversées.

2. Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs

2a- Quels sont les principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l'analyse ESG ?

Les critères ESG sont déterminés par l'équipe RI d'AXA IM.
Pour les entreprises, la sélection des critères ESG s'inspire de grands principes fondamentaux tels que le Global Compact et les critères du GRI. La notation finale ESG intègre également la notion de dimension clé par secteur et se veut volontairement discriminante d'un secteur à un autre par le biais d'une matrice de poids affecté à chaque sous-critère ESG qui varient d'une industrie à l'autre.

2b- Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?

L'équipe RI est composée de 9 analystes fondamentaux et quantitatifs basés à Paris et à Londres. L'équipe dispose d'une solide expérience tant ISR qu'en analyse financière traditionnelle. Les domaines d'expertise extra-financiers de l'équipe sont le capital humain, le changement climatique et les grands principes de gouvernance d'entreprise.

Les analystes fondamentaux RI répartis en secteurs, assurent le suivi des différents critères ESG à travers les visites, les contacts avec les entreprises et les rapports annuels. La recherche interne de l'équipe RI est combinée à la recherche externe au travers de la plateforme RI propriétaire RI Search©.

Cette plateforme est accessible par tous les gérants d'AXA IM. Ceux-ci disposent via le RI Search© d'une grille de notation ESG s'inspirant des scores des agences externes et rebasée sur une échelle de 0 à 10 pour plus de 2500 sociétés globalement.

RI Search© s'appuie sur la recherche des agences de notation suivantes :

- Sustainalytics
- Vigeo
- Oekom
- Trucost
- GMI
- Ethix
- EIRIS

Nous collectons également les données brutes quantitatives (pourcentage de femmes au sein du conseil, pourcentage des énergies renouvelables, pourcentage du budget de formation/masse salariale, évolution de l'emploi etc.) via nos courtiers, Datastream Thomson-Reuters, Bloomberg et nos contacts directs avec les entreprises.

2c- Quels sont les principaux critères d'analyse ESG ?

- Concernant les émetteurs privés et assimilés[1], les critères d'analyse ESG des entreprises pris en compte par les analystes RI sont les suivants :

ENVIRONNEMENT

Risques Environnementaux	Une combinaison de facteurs qui permettent de mieux appréhender les conséquences du changement climatique ainsi que les risques environnementaux au sens large.
Management environnemental	Affichage d'indicateurs de performance (énergie, eau, émissions…). Politique et gestion des ressources sur l'ensemble de la chaine business (fournisseurs).
Opportunités environnementales	Les changements mis en place favorisent le développement de produits et services « verts » et agissent sur le niveau de l'emploi (opportunités pour l'emploi).

SOCIAL

Droits humains et Droit du travail	Respect de la non discrimination ; élimination du travail des enfants et du travail forcé
Capital Humain	Intégration des sujets RH dans la stratégie de l'entreprise ; encouragement à la participation des employés ; développement de carrière ; qualité des systèmes de rémunération ; gestion des restructurations ; conditions de travail.
Liberté d'association	Respect de la liberté d'association et de syndicalisation ; promotion des relations professionnelles.

GOUVERNANCE

Gouvernance Traditionnelle	Indépendance du conseil d'administration ; existence de mécanismes de contrôle interne indépendant (comités d'audit); rémunération des dirigeants ; droits des actionnaires ; transparence financière.
Ethique des Affaires	Respect règles éthiques (pratiques anticoncurrentielles et prévention de la corruption) ; informations aux consommateurs ; chaine de l'offre.

- Concernant les émetteurs gouvernementaux ou quasi-gouvernementaux[2] :

AXA IM s'appuie sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance publiés par des sources internationales reconnues.
Pour l'Environnement : les émissions de CO_2, pour le Social : le HDI (Indicateur de Développement Humain) de l'ONU, et pour la Gouvernance : les indicateurs de la Banque Mondiale.

2d- Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation….) ?

Pour les émetteurs privés et assimilés, nous utilisons une notion de consensus ESG en croisant la recherche extra-financière de nos différents partenaires suivant la grille de notation ESG propriétaire décrite au point 2c. Le score ESG est calculé sur une échelle de 0 à 10 (0 pour le moins bons score, 10 pour le meilleur score) à partir des différents sous-critères E, S et G et en utilisant une pondération prédéfinie par secteur.
Par exemple l'environnement est pondéré à 50 % pour le secteur énergie alors qu'il ne l'est qu'à 25 % pour le secteur de service technologique.
Pour les émetteurs gouvernementaux et quasi-gouvernementaux, nous nous appuyons sur des indicateurs

[1] Entreprises privées, publiques ou semi-publiques (« Government Guaranteed »), Agences
[2] Etats et Collectivités locales, Institutions financières supranationales

Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance publiés par des sources internationales reconnues.
Pour l'Environnement : les émissions de CO2, pour le Social : le HDI (Indicateur de Développement Humain) de l'ONU, et pour la Gouvernance : les indicateurs de la Banque Mondiale. Un score ESG est ainsi calculé en prenant en compte non seulement le niveau actuel de l'indicateur mais également son évolution sur un cycle de 5 ans vs. 5 ans. Le score ESG est complété par un score « engagement politique » qui mesure l'engagement des pays envers un certain nombre de conventions internationales clés (droits de l'Homme, droit du travail, armement, environnement).

2e- A quelle fréquence l'évaluation ESG est-elle révisée ?

L'univers éligible du fonds est mis à jour tous les 6 mois. La liste des critères et la matrice de poids sectoriels à appliquer aux différents sous-critères E, S et G est revue au minimum une fois par an.

3. Processus de gestion

3a- Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ?

La première étape du processus est la constitution de l'univers éligible pour le gérant par l'équipe RI. Celle-ci est effectuée tous les 6 mois.

Pour les émetteurs privés et assimilés, un score ESG est calculé en interne pour l'ensemble des sociétés de l'univers d'investissement du fonds (voir partie 2 pour la méthodologie d'évaluation ESG). L'univers éligible est constitué des entreprises qui affichent les meilleurs scores ESG au sein de leur secteur respectif (au dessus ou égal à la médiane des scores ESG du secteur). L'approche est dite de type « Best in Class ». L'univers éligible peut également être élargi aux entreprises « Best Effort », c'est à dire dont le score se situe dans le 3è quartile de leur secteur mais qui se sont significativement améliorée sur le plan ESG (amélioration significative du score ESG au cours des 2 dernières années). Les sociétés Best Effort seront déclarées éligibles uniquement après validation de l'équipe RI et suite à une analyse détaillée.

Pour les émetteurs gouvernementaux et quasi-gouvernementaux, aucun pays n'est exclu, mais les pays les moins bien notés (dernier quartile) en termes ESG ne peuvent excéder dans leur ensemble à 20% du portefeuille. .Le score ESG est calculé en prenant en compte non seulement le niveau actuel de l'indicateur (voir question 2d pour le détail des indicateurs utilisés par pilier E, S et G) mais également son évolution sur un cycle de 5 ans versus 5 ans. Le score ESG est complété par un score « engagement politique » qui mesure l'engagement des pays envers un certain nombre de conventions internationales clés (droits de l'Homme, droit du travail, armement, biodiversité). Un score final composé à 90% du score ESG et à 10% du score engagement politique est calculé pour chacun des pays et un rating ESG leur est attribué. Un classement des pays de l'OCDE est établi à partir de ce score.

Les analystes RI d'AXA IM rencontrent régulièrement les entreprises de l'univers éligible afin d'affiner l'analyse de leur profil ESG. Des analyses sur les entreprises rencontrées individuellement sont publiées en interne et régulièrement rapportées au gérant du fonds.

L'univers éligible peut être modifié entre deux mises à jour. L'équipe RI peut en effet valider l'entrée d'entreprises Best Effort dans l'univers éligible. Elle peut aussi envoyer des « alertes ESG » au gestionnaire du fonds pour le mettre en garde contre tout événement, controverses majeures, changement qui pourraient avoir des conséquences négatives sur le profil d'une entreprise ou d'un Etat et conduire jusqu'à l'exclusion de l'émetteur correspondant de l'univers éligible.

3b- Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

La seconde étape est la sélection des émetteurs au sein de l'univers éligible qui serviront de base lors de la construction du portefeuille.

Cette sélection d'émetteurs se fonde sur une analyse approfondie des aspects financiers mais aussi ESG. Pour ce faire, le gérant est accompagné par l'équipe RI afin d'approfondir encore l'analyse du profil ESG des émetteurs.

La troisième étape est la construction du portefeuille réalisée par le gestionnaire.
Le gérant du fonds doit investir au minimum 90% du portefeuille dans des titres de l'univers éligible défini par l'équipe RI. Les 10% restant sont nécessairement des émetteurs non couverts.

La prise en compte des critères ESG se poursuit lors des changements d'univers éligible. Le gérant doit désinvestir si l'émetteur passe d'éligible à non éligible c'est-à-dire si son score ESG se dégrade et passe en dessous de la médiane du secteur, ou si les analystes RI jugent que la société correspondante présente trop de risques ESG. Le gérant peut également être amené à désinvestir suite à une « alerte » de l'équipe RI émise lors d'une étude fondamentale plus approfondie de l'entreprise sur les critères ESG ou encore suite à un événement majeur dans l'entreprise. Il possède ensuite **d'un délai maximum d'un mois** pour désinvestir.

Le portefeuille ainsi constitué, un suivi régulier se fait en coopération avec la gestion et l'équipe RI.

Au moment des reportings trimestriels, les scores moyens pondérés en valeur des dimensions Environnement et Gouvernance sont calculés pour le portefeuille et son benchmark pour les émetteurs privés et assimilés et pour les émetteurs gouvernementaux et quasi-gouvernementaux. Les émetteurs les plus en risque sur ces deux dimensions constituent des alertes transmises au gérant. Ils font alors le cas échéant l'objet d'une analyse plus spécifique par l'équipe RI. L'éligibilité de l'émetteur peut alors être remise en cause. L'équipe RI émet alors une alerte voire une recommandation de vendre l'émetteur.

Des réunions mensuelles ont lieu entre l'équipe RI et le gérant. Il s'agit d'un moment privilégié de discussion au sujet d'entreprises spécifiques, de thèmes de secteurs. Au cours de ces réunions une fois par trimestre les performances ESG et financière du portefeuille sont revues.

Les entreprises du secteur de la défense et du tabac sont exclues.

3c- Existe-t-il une politique d'engagement ESG spécifique à ce ou ces fonds ?
Non il n'existe pas de politique d'engagement ESG spécifique à ce fonds. En revanche, nous avons rencontré un certain nombre d'entreprises et nous avons interviewé et établit un dialogue avec la direction sur des indicateurs ESG clés. Cette année étant marquée par un contexte économique difficile qui a soulevé un certain nombre de questions de restructuration, de réorganisation, de rémunération, et de gouvernance d'entreprise nous nous sommes particulièrement attardés sur ces sujets sans oublier les sujets relatifs à la gestion des risques environnementaux.

3d- Existe-t-il une politique de vote spécifique à ce ou ces fonds intégrant des critères ESG ?
Non

3e- Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?
Oui

3f- Le ou les fonds utilisent –ils des instruments dérivés ?
Le gérant peut avoir recours à des produits dérivés (swaps, futures) à des fins de couverture. Les Futures utilisés sont des Futures sur taux. La fréquence d'utilisation peut être quotidienne, hebdomadaire et mensuelle.

3g- Une part des actifs du ou des fonds est – elle investie dans les organismes non cotés à forte utilité sociétale ?

Non en ce qui concerne le fonds AXA Trésor Court-Terme.

4. Contrôle et reporting ESG

4a- Quelles sont les procédures de contrôle internes et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG définies dans la partie 3 du code ?

Le premier point de contrôle s'effectue par un service interne d'AXA IM (« Investment Guidelines »). Des contraintes, en Pre et Post trade, interdisant l'investissement sur des émetteurs non éligibles au titre de l'ISR sont mises en place dans un outil interne, Sentinel. Les listes des émetteurs éligibles sont encodées dans notre outil. Si une alerte apparait (positions en dehors de l'univers éligible), l'équipe RI est informée par email pour confirmation ou non de l'infraction. Si celle-ci est avérée le gérant est prévenu et **doit vendre les titres dans un délai de un mois**. Le fonds sera également audité en externe par un cabinet indépendant en 2013.

4b- Quels sont les supports media permettant de communiquer sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Comme expliqué en partie 2, l'équipe RI a mis à la disposition des gérants un outil propriétaire RI Search© qui fournit une analyse ESG détaillées pour un univers de plus 2500 entreprises (scores E, S et G, facteurs clés par secteur, outil de filtrage et d'analyse ESG des portefeuilles). Cet outil fournit également toutes les analyses internes RI publiées sur les sociétés avec leurs recommandations. Cet outil est accessible à l'ensemble des gérants http://www.axa-im.com/fr/responsible-investment/ri-search.

Les informations concernant le fonds sont disponibles dans les formats ci-dessous:

- Mensuellement: commentaires du gérant de portefeuille, reporting mensuel financier http://epargne-salariale.axa-im.fr/fr/c/document_library/get_file?uuid=axa_fmc_104_fr&groupId=12504&roleIds=10138-10146
- Trimestriellement : reporting extra-financier http://epargne-salariale.axa-im.fr/fr/c/document_library/get_file?uuid=axa_b2bri_104_fr&groupId=12504&roleIds=10138-10146
- Trimestriellement : inventaire du portefeuille http://epargne-salariale.axa-im.fr/fr/c/document_library/get_file?uuid=axa_inventory_104_fr&groupId=12504&roleIds=10138-10146
- Annuellement : Code de transparence http://epargne-salariale.axa-im.fr/fr/c/document_library/get_file?uuid=axa_transguid_104_fr&groupId=12504&roleIds=10138-10146

L'ensemble de ces informations sont disponibles sur le site AXA IM dans la rubrique recherche de fonds : AXA Trésor Court-Terme http://epargne-salariale.axa-im.fr/funds/credit-investment-grade/axa-tresor-court-terme-eur-22/documents

Code de Transparence
pour les fonds ISR ouverts au public

AXA Trésor Court-Terme

Mai 2013

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations. En fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM ces données peuvent être différentes de celles mentionnées dans le prospectus. Elles ne constituent pas un engagement contractuel de la société de gestion, peuvent être subjectives, et sont susceptibles d'évoluer sans préavis dans les limites du prospectus. Préalablement à toute souscription l'investisseur doit prendre connaissance du prospectus mis à disposition sur simple demande.
Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la Société.

Rédacteur : AXA Investment Managers Paris